



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2024-11

Objet : Signature du devis de réfection de la sonorisation du village

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant l'inscription budgétaire au C/21538 « autres réseaux »

DECIDE

- De signer le devis de EDS Electronique

DTE65175	4 439.42 € HT	5 209.70 € TTC
----------	---------------	----------------

Estaing, le 7 juin 2024
Le Maire,
Nathalie COUSERAN

*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le*

07 JUIN 2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240607-202411-DE
Reçu le 07/06/2024